

Leader of the Government
in the House of Commons



Leader du gouvernement
à la Chambre des communes

Ottawa, Canada K1A 0A6

L'honorable Larry Bagnell, c.p., député
Président
Comité permanent de la procédure
et des affaires de la Chambre
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A4

~~Monsieur,~~

C'est avec plaisir que je réponds, au nom du gouvernement du Canada, au 48^{ème} rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, intitulé *Services destinés aux députés ayant de jeunes enfants*.

Comme vous le savez, moderniser le Parlement et en faire un milieu plus favorable à la conciliation travail-famille pour qu'il reflète mieux le Canada sont des initiatives importantes pour le premier ministre Justin Trudeau et le gouvernement. Nous croyons que la Chambre des communes doit être le reflet de la diversité du Canada et offrir un environnement plus accueillant pour les parents de jeunes enfants. En réponse à sa lettre de mandat, mon prédécesseur, l'honorable Dominic LeBlanc, a demandé au Comité de se pencher sur la question.

Notre gouvernement a été heureux de travailler avec les députés de tous les partis dans le but d'améliorer l'environnement de la Chambre des communes pour les familles. Par exemple, comme le Comité l'a mentionné dans son 11^e rapport, *Rapport intérimaire : Pour un Parlement moderne, efficace, inclusif et propice à la vie de famille*, nous avons collaboré afin que les votes se tiennent après la période des questions plutôt qu'en soirée. Nous avons aussi travaillé ensemble pour publier le calendrier 2018 de la Chambre des communes beaucoup plus tôt que par le passé, afin de permettre aux députés de planifier leur emploi du temps et de le concilier avec les calendriers scolaires.

Comme il a été mentionné dans le budget 2018, le gouvernement appuie les recommandations présentées dans le récent rapport du Comité sur cet important sujet et travaillera avec le Parlement à cet égard. Le gouvernement appuie le travail accompli par l'administration de la Chambre des communes visant à prendre des mesures d'adaptation adéquates pour les députés et accueille favorablement le rôle du dirigeant principal des ressources humaines de s'assurer que les mesures d'adaptation spéciales soient fondées sur les principes de flexibilité, de compassion et de raison.

Canada 

Le gouvernement appuie la divulgation publique des fonds utilisés lorsque des exceptions sont faites. Le gouvernement convient que l'administration de la Chambre des communes doit présenter ce programme aux députés de façon rigoureuse et détaillée. Par ailleurs, le gouvernement croit que ce processus devrait être surveillé étroitement et qu'un rapport devrait être produit trimestriellement afin de répertorier la fréquence à laquelle les mesures d'adaptation sont prises et de déterminer s'il s'agit d'une pratique récurrente.

Pour ce qui est de la recommandation de modifier le Système de points de déplacements pour que les voyages des enfants à charge de députés faits dans le but de visiter ou d'accompagner un parent à Ottawa soient divulgués publiquement, mais sans toucher aux points de déplacement du député concerné, le gouvernement appuie l'étude de ce changement et croit que cela devrait être fait d'une façon responsable qui assure une utilisation prudente des fonds publics.

Le gouvernement présentera des modifications à la *Loi sur le Parlement du Canada* pour qu'elle prévoie le droit des parlementaires à prendre un congé de maternité et un congé parental.

En ce qui concerne la proposition de modifier le Règlement pour officialiser la pratique permettant à un jeune enfant sous les soins d'un député d'être présent à la Chambre pendant un jour de séance, le gouvernement appuie cette initiative. Le gouvernement appuie aussi les recommandations concernant la disponibilité et l'accessibilité des services de garde d'enfant et d'espaces réservés à la famille et aux jeux sur la Colline parlementaire et l'émission de cartes de sécurité pour les enfants de députés.

Le gouvernement remercie le Comité pour son travail. Je suis impatiente de poursuivre les discussions avec vous et le Comité sur ces questions pour que l'on continue à travailler en collaboration afin de faire du Parlement un milieu plus favorable à la conciliation travail-famille.



L'honorable Bardish Chagger, c.p., députée